

# L'Écho de Malvallette

**BULLETIN MUNICIPAL N°18**  
**Édition Janvier 2021**

## EDITO



Madame, Monsieur,

En vous présentant le bulletin municipal il y a un an, le Conseil Municipal et moi-même étions bien loin d'imaginer à quel point cette année 2020 allait être singulière. L'épidémie de Covid-19 a bouleversé totalement nos vies, certains ont vécu la maladie avec plus ou moins d'intensité, d'autres en ont subi le contrecoup économique : télétravail, chômage partiel, perte d'emploi, perte de revenu pour les entrepreneurs, ...

Au niveau communal, toutes les échéances ont été chamboulées avec une période de transition inédite de plus de 3 mois entre l'ancien et le nouveau Conseil Municipal. Tous nos projets ont été décalés par l'arrêt des entreprises et des administrations durant le 1<sup>er</sup> confinement.

Mais cette période a aussi permis de mettre en évidence le rôle primordial des élus de proximité dans la gestion de la crise. Ce sont les élus municipaux qui ont décidé l'achat de masques et qui ont récupéré ceux mis à disposition par la Région et le Département et les ont ensuite distribués.

2021 sera-t-elle l'année de sortie de la crise sanitaire ? En tous cas ce sera certainement une année difficile pour nombre d'entre nous, et les collectivités locales seront en 1<sup>ère</sup> ligne pour maintenir et relancer l'activité. La Commune de Malvallette prendra sa part en maintenant et en accélérant ses investissements.

L'équipe municipale vous souhaite une meilleure année 2021.

Bonne lecture,

Le Maire : Jean-Philippe MONTAGNON

## REMERCIEMENTS À L'ÉQUIPE MUNICIPALE PRÉCÉDENTE

En préambule à ce bulletin municipal, je tenais à remercier tous les anciens conseillers du mandat précédent, qui ne font plus partie de l'équipe municipale actuelle.

Mesdames, Messieurs, merci pour l'engagement et l'implication dont vous avez fait preuve au service de la collectivité durant toutes ces années. Avec le 1<sup>er</sup> confinement vous êtes restés en fonction pendant plus de 3 mois après les élections, assurant la distribution des masques et les réunions en visio-conférences afin de continuer à faire vivre la commune et avancer les projets.

Je sais que cette fin de mandat qui s'est à la fois prolongée et terminée en « queue de poisson », où vous n'avez pas pu participer au conseil municipal d'installation de la nouvelle équipe, vous a frustrés, et j'en suis le premier navré. Mais je suis confiant, l'épidémie de la COVID se terminera bien un jour, et nous aurons alors le plaisir d'inaugurer ensemble les nouveaux équipements que vous aurez contribué à réaliser.

Merci à Patrick Buisson et Tino Puzangara, les adjoints qui m'ont largement suppléé de 2014 à 2019 et qui ont assuré le suivi des chantiers du mandat.

Merci à Sandrine Joubert et Anne Patural, pour le travail de mise en place du site internet de la commune.

Merci à Denise Durand qui était bien seule pour faire le lien avec le haut de la commune et qui s'est beaucoup impliquée au côté de Tino Puzangara dans le projet de MARPA avec la commune de Saint-Maurice en Gourgois.

Merci à tous et particulièrement à Martial Cayrouse, Tim Eales, Raymond Hivert et Pierre Lepercke pour votre travail de conseillers au quotidien, assurant le lien avec la population, participant aux commissions pour l'étude et la mise en place du PLU, l'étude d'adressage, le travail sur les projets, ...

Merci et à bientôt,  
Jean-Philippe MONTAGNON

## LES RÉALISATIONS RÉCENTES ET LES PROJETS EN COURS

### Dénomination des voies et plan d'adressage normalisé



Cette opération a pris fin au 2<sup>ème</sup> trimestre 2020 avec la mise en place des plaques et panneaux de rue et la distribution aux habitants de la commune des numéros de maison.

Seules quelques habitations isolées le long de la route départementale 46, n'ont pas fait l'objet d'une numérotation avec nom de voie. Ces habitations, situées aux lieudits Massard, La Chana, Aubaigue ou Picatou conservent leurs adresses précédentes.

Pour les nouvelles constructions, veuillez-vous adresser à la mairie pour connaître le numéro de votre logement et pour recevoir une plaque émaillée au standard communal. La pose et l'entretien sont ensuite à votre charge.

### Démolition et récupération des matériaux de la colonie

La « déconstruction » du bâtiment de la colonie a commencé en décembre par le démontage de la toiture, dont les éléments vont être retaillés pour la nouvelle charpente de la mairie.

Le bâtiment sera ensuite désamianté puis démolit et les matériaux seront triés : pierres taillées pour réaliser du mobilier urbain ou pour la revente, pierres à bâtir, et gravats concassés.

## Rénovation de la mairie

Dans un 1<sup>er</sup> temps la mairie a été transférée dans la salle communale de Mayol au 58 rue des Croisières. Le déménagement a été réalisé progressivement par les élus et les employés communaux. Nous avons malheureusement eu un souci avec la ligne téléphonique qui ne fonctionne que depuis le 19 novembre.

Les travaux ont débuté le 13 octobre par la démolition des cloisons et des planchers de la mairie. Le gros œuvre intérieur, avec la partie la plus critique de suppression du mur porteur entre l'ancienne salle du conseil et la cuisine, est terminé. Les dalles sont coulées et prêtes à recevoir la nouvelle implantation des locaux.

Les travaux reprendront en janvier avec le renforcement du plancher de l'étage par des fers et des poteaux issus de la démolition de la colonie. Les travaux d'aménagement intérieur et de changement des ouvertures s'ensuivront. Dès que le temps le permettra, les toitures seront rénovées ou changées intégralement avec les matériaux provenant de la colonie.



Vue intérieure après suppression du mur porteur

## Salle polyvalente

Depuis le début de l'été, nous avons travaillé en concertation avec le maître d'œuvre afin de définir au mieux le projet qui correspond à nos besoins. Le bâtiment fera environ 340 m<sup>2</sup>, dont 182 m<sup>2</sup> pour la salle.

Côtés sud et ouest une pergola et une terrasse panoramique ouvriront largement sur le paysage, comme on peut le voir sur l'esquisse ci-dessous.



L'avant-projet détaillé a été validé par le conseil municipal au mois de novembre, afin de déposer le permis de construire en décembre 2020. Le démarrage des travaux est prévu avant l'été, pour une durée d'un an environ.

## Assainissement

Les travaux de la nouvelle station d'épuration à lits de roseaux de MAYOL devraient démarrer en début d'année dès que nous recevrons le feu vert de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et du Département, qui financent ce projet à hauteur de 55%. C'est l'entreprise MOULIN de MONISTROL qui a été retenue à l'issue de la consultation de marché public, pour effectuer ces travaux.

Par ailleurs nous avons sollicité le service d'ingénierie du département pour une assistance à maîtrise d'ouvrage afin de préparer la consultation et sélectionner un maître d'œuvre pour l'augmentation de capacité de la station d'ANGELARD-ÉMILIEUX.

## Travaux de voirie et réseaux

À ÉMILIEUX, à la suite des travaux d'enfouissement de réseaux réalisés il y a un an, le basculement sur le nouveau transformateur a eu lieu fin décembre et la dépose des anciennes lignes aériennes devrait être réalisée d'ici la fin mars.

À BRUAILLES, bien que perturbés par le premier confinement, les travaux de rénovation de la voirie ont pu être terminés en juillet.

Nous avons profité de ce chantier pour réaliser l'enfouissement des réseaux d'éclairage public, d'électricité basse tension, de téléphonie et de fibre, et pour améliorer le réseau d'eaux pluviales.



*La rue Guillaume Apollinaire en chantier*

Puis un nouvel enrobé est venu terminer ce chantier et mettre en valeur les aménagements paysagers réalisés il y a quelques années.



*La rue Charles Baudelaire et les placettes terminées*

Comme à ÉMILIEUX, les anciens poteaux et les lignes aériennes seront déposés d'ici fin mars

## Ordures ménagères – Tri sélectif

La communauté de communes qui gère ce service s'oriente vers la suppression progressive de la collecte en bacs individuels au profit de l'implantation de colonnes aériennes ou semi-enterrées. À ce jour seules les communes de Malvalette et La Chapelle d'Aurec bénéficient encore de la collecte généralisée en bacs individuels, cette pratique va disparaître à court terme. Les avantages sont multiples :

- Plus de bacs sur roulettes individuels ou collectifs qui encombrant et enlaidissent nos villages
- Un seul point de collecte par hameau, regroupant tous les flux en un même lieu : ordures ménagères, emballages recyclables, verre et papier-journaux
- Colonnes inaccessibles aux animaux et ne pouvant être ni déplacées, ni renversées
- Colonnes de très grands volumes (3 à 5 m<sup>3</sup>), donc en nombre réduit
- Collecte plus économique par camion benne avec grue comme c'est déjà le cas pour le verre ou le papier, donc permettant de maîtriser les coûts

La contrainte, bien entendu, parce qu'il n'y a pas que des avantages, c'est l'obligation d'amener ses déchets au point de collecte. Mais au moins tout le monde sera logé à la même enseigne et l'ensemble des flux en un même lieu devrait permettre de mieux gérer le tri. Voici des exemples de colonnes qui pourraient être installées :





## Suivez l'actualité de MALVALETTE en temps réel avec l'application illiwap

Evénements, réunions, fête de village, incidents, coupure d'eau ou d'électricité, fuite de gaz, alerte météo, consignes sanitaires, etc... recevez toutes les infos de la commune directement sur votre téléphone en seulement 3 étapes !

**1** Téléchargez l'application illiwap

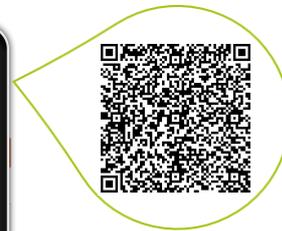


Sur votre Google Play (Android)



Sur votre AppStore (iOS)

**2** Recherchez votre commune  
Entrez manuellement le nom de la commune dans la barre de recherche de votre application



OU

Scannez le QRCode via le lecteur intégré

**3** Suivez votre commune  
Cliquez sur le bouton SUIVRE pour vous abonner à l'actualité de la commune



Recevez les notifications sur votre smartphone  
Tous les messages que vous recevrez seront disponibles dans le fil d'actualité de votre application pendant 30 jours



**illiwap, c'est l'appli :**  
**SANS INSCRIPTION**  
Pas d'email, pas de téléphone, aucune coordonnée, pas de fichier **GRATUITE**  
Téléchargement gratuit et sans engagement

Pour plus d'informations, allez sur le site internet de la commune : [www.malvalette.fr](http://www.malvalette.fr)

## VIE ASSOCIATIVE & ANIMATION

Toutes les associations de la commune ont été fortement impactées par la situation sanitaire. Une année blanche pour le Comité d'animation, Autour du four de Bruailles et Lou sourciers de Mayou » (ASMM). Seul le club canin des Gorges de la Loire a conservé une activité réduite et adaptée au risque COVID.

### CCAS : Bons cadeaux et colis pour les aînés

Cette année, compte-tenu de la crise sanitaire, le traditionnel repas des aînés n'a pas pu avoir lieu. Nous avons donc proposé le choix entre le colis et un bon repas (valable 1 an) au restaurant Les Cèdres Bleus à Aurec.

### Le Père Noël en visite à ÉMILIEUX

Cette année le Père Noël était en visite à Émilieux pour des séances de photos avec les enfants dans son traineau :



## ETAT CIVIL 2020

### NAISSANCES HORS COMMUNE \*

CHALMANDRIER Joseph	5 février 2020	RIPORTO Théa, Aurore	15 juillet 2020
PUCEAT Kléa	19 mars 2020	DUBOIS Jules	28 juillet 2020
CROZIER Raphaël, Marie, Martine	23 mars 2020	ARNAUD Nolan	3 août 2020
BENVENUTO Arthur	15 avril 2020	RIBEYRON DUFOUR Lucas	11 septembre 2020
CHARRAT Élie	28 avril 2020	RODDIER Émile	21 septembre 2020
VASSEUR Marin, Brice	1 mai 2020	CHABANIS Léonie	7 octobre 2020
DARRÉ Léo, Alexandre, Elsio	23 mai 2020		

### MARIAGES

BERNE Julien et SAGNOL Géraldine	12 septembre 2020
CAMMILLERI Jean-Louis et COPPÉRÉ Yvette, Thérèse, Jeanne	30 décembre 2020

### DÉCÈS \*

FATOUX Philippe, Jean	8 juin 2020
FAURE Juliette, Marie, Rosine	26 juin 2020
LAI Elvira	9 novembre 2020

\* Sous réserve de la transmission des avis de naissances et de décès par les communes concernées.

## TÉLÉPHONIE – Très Haut Débit : INFOS PRATIQUES

### Où en est le raccordement fibre de MALVALETTE ?

Sur le site <https://www.auvergne-numerique.fr/>, dans le menu « Auvergne Très Haut Débit », je choisis « Carte fibre », puis je saisis mon adresse ou ma commune.

- Si le point est en vert clair, la fibre est disponible à la commercialisation, alors je peux contacter un opérateur et contracter une offre Fibre ; c'est le cas de Mayol et Montfroy.
- Si le point est bleu, la fibre est en cours de déploiement et sera prochainement disponible à la commercialisation, c'est le cas de Bruailles, Aubaigue, La Chana et Massard
- Si le point est rouge, l'étude est en cours, le déploiement interviendra prochainement ; c'est le cas du bourg de Malvallette et des hameaux Le Besset, Le Cros, Clavières, Clavarette et Le Mas

Pour les hameaux d'Angelard, Émilieux et Leitra, aucun point sur la carte, mais si vous testez l'éligibilité de votre ligne vous obtiendrez le message suivant : « *Votre adresse fait partie d'une commune relevant du programme de déploiement de la Fibre optique (FTTH), actuellement en cours et se déroulant jusqu'à fin 2022 au plus tard. Merci de renouveler votre test ultérieurement* ».

### Où en est le renforcement du réseau mobile 4G ?

Dans le cadre du Programme New Deal, volet « couverture ciblée », nous avons demandé le renforcement de la couverture mobile du haut de la commune, qui est actuellement très mal desservi. Une visite sur site est prévue début janvier. Cependant un site a déjà été répertorié à Rozier Côtes d'Aurec dans l'arrêté du 21 août 2020, avec obligation de réalisation dans les 24 mois par les 4 opérateurs : Bouygues, Free, Orange et SFR.

À suivre sur : <https://www.arcep.fr/cartes-et-donnees/tableau-de-bord-du-new-deal-mobile.html#CouvertureCiblee>

### Je souhaite signaler une dégradation persistante de service mobile ou fixe ?

J'alerte l'ARCEP : <https://jalerte.arcep.fr/>

### Je m'interroge sur la sur exposition aux ondes, sa nocivité ?

ARCEP :

<https://www.arcep.fr/nos-sujets/antennes-relais-telephones-mobiles-wifi-sante-et-reglementation.html>

Le portail gouvernemental des radiofréquences :

<http://www.radiofrquences.gouv.fr/effets-sur-la-sante-a8.html>

ANSES

<https://www.anses.fr/fr/glossaire/1109>

## CHIENS et CHATS ERRANTS

La divagation des chiens est interdite sur la voie publique (ARRÊTÉ N° 10-2019), la responsabilité du propriétaire est engagée en cas d'accident. La commune n'hésitera pas à faire intervenir le service de capture des chiens errants pour une mise en fourrière, si nécessaire.

En 2020 nous avons signé une convention avec « 30 Millions d'Amis » pour la stérilisation des chats errants ; le coût est important pour un nombre de chats effectivement stérilisés assez faible. Aussi nous envisageons de trouver une autre solution moins onéreuse en travaillant directement avec un cabinet vétérinaire.



Méfiez-vous de la cybercriminalité, voici quelques informations utiles qui nous ont été transmises par la gendarmerie :

La gendarmerie de Haute-Loire informe sur :  
**L'ESCROQUERIE AU TROP-PERÇU**



**CYBERCRIMINEL**

**ARNAQUE**  
 Vous recevez une somme d'argent supérieure au montant du bien que vous vendez ou louez. Prêtant une erreur, votre interlocuteur vous demande de lui renvoyer la différence. Vous êtes peut-être victime d'une escroquerie au trop-perçu.

**BUT**  
 Vous faire croire que vous avez reçu de l'argent pour vous convaincre d'en renvoyer.

**TECHNIQUE**  
 L'escroc initie un paiement par chèque ou virement. La victime voit apparaître le crédit sur son compte bancaire et renvoie tout ou partie des fonds. Parce que le moyen de paiement est volé ou sans provision, le paiement reçu par la victime sera finalement annulé par la banque.

**VICTIME**

**COMMENT RÉAGIR ?**

- Cette escroquerie peut faire suite à une vente sur un site de petites annonces mais peut également concerner une offre d'emploi. Méfiez-vous des offres trop alléchantes.
- En cas de trop-perçu et de demande de remboursement, contactez votre banque pour vérifier la validité du paiement et son crédit définitif.
- Faites opposition auprès de votre banque en cas d'arnaque.
- Déposez plainte muni des éléments en votre possession (discussion avec l'escroc, relevé bancaire, ...).

Illustrations fournies par GIP ACYMA - Cybermalveillance.gouv.fr au 31 septembre 2020

CYBERMALVEILLANCE.GOUV.FR  
 Assistance et prévention du risque numérique

## L'HAMEÇONNAGE



COMPÉTENCE DES ESPÈCES

**CYBERCRIMINEL**

**VOL DE DONNÉES**  
 Vous recevez un message ou un appel inattendu, voire alarmant, d'une organisation connue et d'apparence officielle qui vous demande des informations personnelles ou bancaires ? Vous êtes peut-être victime d'une attaque par hameçonnage (phishing en anglais) !

**BUT**  
 Voler des informations personnelles ou professionnelles (identité, adresses, comptes, mots de passe, données bancaires...) pour en faire un usage frauduleux.

**TECHNIQUE**  
 Leurre envoyé via un faux message, SMS ou appel téléphonique d'administrations, de banques, d'opérateurs, de réseaux sociaux, de sites de commerce...



**VICTIME**

**COMMENT RÉAGIR ?**

- Ne communiquez jamais d'information sensible suite à un message ou un appel téléphonique
- Au moindre doute, contactez directement l'organisme concerné pour confirmer
- Faites opposition immédiatement (en cas d'arnaque bancaire)
- Changez vos mots de passe divulgués/compromis
- Déposez plainte
- Signalez-le sur les sites spécialisés (voir liens utiles)

*Pour en savoir plus ou vous faire assister, rendez-vous sur [cybermalveillance.gouv.fr](http://cybermalveillance.gouv.fr)*

- LIENS UTILES**
- [Signalspam.fr](http://Signalspam.fr)
  - [Phishing-initiative.fr](http://Phishing-initiative.fr)
  - [Info.Escroqueries](http://Info.Escroqueries)  
0 805 805 817 (gratuit)

CYBERMALVEILLANCE.GOUV.FR  
 Assistance et prévention du risque numérique

## LES RANÇONGIERS



COMPÉTENCE DES ESPÈCES

**CYBERCRIMINEL**

**EXTORSION D'ARGENT**  
 Vous ne pouvez plus accéder à vos fichiers et on vous demande un rançon ? Vous êtes victime d'une attaque par rançongiciel (ransomware, en anglais) !

**BUT**  
 Réclamer le paiement d'une rançon pour rendre l'accès aux fichiers verrouillés.

**TECHNIQUE**  
 Blocage de l'accès à des données par envoi d'un message contenant des liens ou pièces jointes malveillantes ou par intrusion sur le système.



**VICTIME**

**COMMENT RÉAGIR ?**

- Débranchez la machine d'Internet et du réseau local
- En entreprise, alertez le support informatique
- Ne payez pas la rançon
- Déposez plainte
- Identifiez et corrigez l'origine de l'infection
- Essayez de désinfecter le système et de déchiffrer les fichiers
- Réinstallez le système et restaurez les données
- Faites-vous assister par des professionnels

*Pour en savoir plus ou vous faire assister, rendez-vous sur [cybermalveillance.gouv.fr](http://cybermalveillance.gouv.fr)*

**LIEN UTILE**  
[www.nomoteransom.org/fr/index\\_4.html](http://www.nomoteransom.org/fr/index_4.html)

## INFOS PRATIQUES

### Mairie de Malvalette :

Téléphone : 04.71.66.70.00  
Courriel : [mairie.malvalette@orange.fr](mailto:mairie.malvalette@orange.fr)  
Site internet : [www.malvalette.fr](http://www.malvalette.fr)

### Horaires d'ouverture au public :

- Lundi après-midi de 14h00 à 17h30
- Jeudi après-midi de 14h00 à 17h30

### Permanences téléphoniques

- Mardi matin de 9h30 à 12h30
- Vendredi matin de 9h30 à 12h30

### Communauté de Communes « Des Marches du Velay, Rochebaron » :

- Site internet : [www.marchesduvelayrochebaron.fr](http://www.marchesduvelayrochebaron.fr)
- Adresse : Z.A. La Borie 1 – 9 rue de l'épée  
B.P. 70060- 43120 - Monistrol-sur-Loire
- Téléphone : 04.71.61.74.34
- Téléfax : 04.71.61.74.38
- Courriel : [contact@marchesduvelayrochebaron.fr](mailto:contact@marchesduvelayrochebaron.fr)

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi  
9h00 – 12h00 et 13h30 – 17h30



### Déchetterie de BAS EN BASSET - TEL : 04 71 65 28 96

#### HORAIRES DECHETTERIE BAS EN BASSET

Horaires d'été : Du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre inclus		Horaires d'hiver : Du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars inclus	
Lundi	9h – 12h / 14h – 18h	Lundi	9h – 12h / 14h – 17h
Mardi	<b>FERMETURE</b>	Mardi	<b>FERMETURE</b>
Mercredi	9h – 12h / 14h – 18h	Mercredi	<b>FERMETURE</b> / 14h – 17h
Jeudi	9h – 12h / 14h – 18h	Jeudi	9h – 12h / <b>FERMETURE</b>
Vendredi	9h – 12h / 14h – 18h	Vendredi	9h – 12h / 14h – 17h
Samedi	9h – 12h / 14h – 18h	Samedi	9h – 12h / 14h – 17h

*La déchetterie est fermée les dimanches et jours fériés*

## Numéros utiles :

Pharmacie de garde	3915
Numéros d'urgence : SAMU	15
Gendarmerie	17
Gendarmerie d'Aurec - Sur - Loire	04 77 35 40 56
Pompiers	18
Appel d'urgence européen	112
Centre antipoison de Lyon	04 72 11 69 11
Médecin de garde	04 71 04 33 33
Info COVID 19	0800 130 000 (N° vert gratuit)
Enfance maltraitée	119
Allo écoute ados	0800 506 692. (N° vert gratuit)
Violences femmes info	3919 (appel gratuit depuis fixe et mobile)

### Organismes divers:

- ADMR Aurec sur Loire	04 77 35 47 17
- MJC Aurec sur Loire	04 77 35 41 59

Association de Familles des Communes du Velay (assistance personnes âgées)	04 71 09 22 43
Association de prévention alcool et drogue	04 71 09 49 80

ENEDIS :	urgences	09 72 67 50 43
	(Service clients Auvergne)	09 69 32 18 71

SAUR		04 69 66 35 00
	(urgence)	04.69.66.35.09

**Important :** si vous remplissez votre piscine, signalez le à la SAUR au n° ci-dessus, afin de leur éviter de rechercher une fuite sur le réseau. Merci

Orange	1013 (panne) ou 3900 (assistance internet)
--------	--

Capture des chiens errants: contact:	
Refuge de St Pal de Mons	04 71 66 48 92 06 77 33 42 34

Office tourisme Aurec sur Loire	04 77 35 42 65
Office tourisme Bas en Basset	04 71 66 95 44

Info escroquerie	0811 02 02 17
------------------	---------------

### Assistants sociales :

- Mme Beyssac au centre de santé d'Aurec sur Loire 04 77 35 40 93
- Mme Chautard à la Maison des solidarités de Monistrol-sur-Loire 04 71 75 61 00

**Relais assistantes maternelles « La Farandole » :** Association « familles rurales » 24 route de la Loire  
Quartier Le marais 43210 Bas en Basset  
Valérie BRUNEL Tel : 09.64.10.85.59 / 04.71.56.31.58 / 06.31.17.78.74  
ram.farandole @wanadoo.fr